

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LIMOGES - 8701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/09/2026 - 6342 - 2018 B 00405 - 840 546 089 - A3A

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation en valeur	en %	
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 534,64	3 249,48	-714,84	-22,00	
2154000000 MATERIEL	3 574,21	3 574,21			
2815400000 AMORTISSEMENTS MATERIEL	-1 039,57	-324,73	-714,84	-220,13	
Autres immobilisations corporelles	3 388,66	4 144,20	-755,54	-18,23	
2182000000 MATERIEL DE TRANSPOR	3 500,00	3 500,00			
2183000000 MATERIEL DE BUREAU	3 810,87	3 061,70	749,17	24,47	
2818200000 AMORT.MATERIEL DE TR	-830,41	-130,41	-700,00	-536,77	
2818300000 AMORT. MATERIEL BUREAU	-3 091,80	-2 287,09	-804,71	-35,18	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	(II) 5 923,30	7 393,68	-1 470,38	-19,89	
Créances (2)					
Autres créances	8 103,83	6 051,10	2 052,73		
401HOTEL HOTEL	104,32		104,32		
4440000000 IS	1 730,00		1 730,00		
4456600000 TVA BNCIS	61,36	461,95	-400,59		
4456700000 CREDIT DE TVA	3 455,00	2 836,00	619,00		
4670000000 AUT CPTS DEBIT/CREDIT DIVERS	2 753,15	2 753,15		33,92	
Charges constatées d'avance	2 160,00	3 600,00	-1 440,00	-40,00	
4860000000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	2 160,00	3 600,00	-1 440,00	-40,00	
Disponibilités	23 559,16	26 881,88	-3 322,72	-12,36	
5121000000 CAISSE D'EPARGNE	13 436,31	11 804,28	1 632,03	13,83	
5122000000 COMPTE EXCEDENT	10 122,85	15 077,60	-4 954,75	-32,86	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	(III) 33 822,99	36 532,98	-2 709,99	-7,42	
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	(I + II + III + IV + V + VI)	39 746,29	43 926,66	-4 180,37	-9,52
(2) Dont à moins d'un an		10 263,83			

Certifié conforme

(1) Dont à moins d'un an

11 809,67

Certificat de la

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

2024

Année de référence : 2024

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue	81 804,76	98 949,65	-17 144,89	-17,33
7011000000 HONORAIRES INTRACOMMUNAUTAIRES	81 804,76	98 949,65	-17 144,89	-17,33
Montant net du chiffre d'affaires	81 804,76	98 949,65	-17 144,89	-17,33
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		565,28	-565,28	-100,00
7910000000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT		565,28	-565,28	-100,00
Autres produits	1,13	1,87	-0,74	-39,57
7580000000 PRODUITS DIV.GESTION	1,13	1,87	-0,74	-39,57
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	81 805,89	99 516,80	-17 710,91	-17,80
Charges d'exploitation				
Achats de matières premières et autres appro.	357,50	182,50	175,00	95,89
6024000000 FOURNITURE BUREAU	357,50	182,50	175,00	95,89
Autres achats et charges externes	46 463,01	53 450,39	-6 987,38	-13,07
6065000000 COMBUSTIBLES	3 102,96	820,58	2 282,38	278,14
6066000000 FOURN.ENTR. & P.EQUIP	859,86	1 208,27	-348,41	-28,84
6110000000 SOUS TRAITANCE GENERALE		250,00	-250,00	-100,00
6156000000 MAINTENANCE	2 388,31	1 247,28	1 141,03	91,48
6160000000 PRIMES D'ASSURANCES	1 449,10	369,24	1 079,86	292,45
6224000000 HONORAIRES COMPTABILITE	2 245,00	2 136,00	109,00	5,10
6227000000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	44,52		44,52	
6234000000 CADEAUX CLIENTELE	270,00	280,76	-10,76	-3,83
6240000000 TRANSPORTS BIENS ET PERSONNEL	3,48	8,32	-4,84	-58,17
6250000000 REPAS	11 743,15	12 846,26	-1 103,11	-8,59
6251000000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 830,98	5 980,97	-1 149,99	-19,23
6252000000 FRAIS KM ET CPTÉ PERSO	18 564,54	26 271,59	-7 707,05	-29,34
6260000000 FRAIS PTT	426,51	1 442,97	-1 016,46	-70,44
6270000000 SERVICES BANCAIRES	534,60	588,15	-53,55	-9,10
Impôts, taxes et versements assimilés	933,82	923,97	9,85	1,07
6335000000 TAXE APPRENTISSAGE	161,40	161,40		
6338000000 IMPOTS TAXES AUTRES (AUT.ORG)	3,84	3,84		
6350000000 C.F.E.	707,00	481,00	226,00	46,99
6378000000 TAXES DIVERSES	61,58	277,73	-216,15	-77,83
Salaires	23 730,24	23 730,24		
6411000000 SALAIRES APPOINT.COM	23 730,24	23 730,24		
Cotisations sociales	10 493,52	10 574,29	-80,77	-0,76
6451000000 CHARGES SOCIALES	9 796,44	9 839,32	-42,88	-0,44
6452000000 MUTUELLE	697,08	734,97	-37,89	-5,16
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 219,55	1 475,71	743,84	50,41
6811200000 DOT.AMORT.IMMO.CORPO	2 219,55	1 475,71	743,84	50,41
Autres charges	10,06	11,14	-1,08	-9,69
6580000000 CHARGES DIV.GEST.COUP	10,06	11,14	-1,08	-9,69
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	84 207,70	90 348,24	-6 140,54	-6,80
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 401,81	9 168,56	-11 570,37	-126,20
QP de résultat sur opérations faites en commun				

Certifié Conforme
[Signature]

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Page 4/14
2020-2021-2022

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations	
	Produites	Non produites NS NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0	
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0	
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0	
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN		
CRÉDIT BAIL		
LOCATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS		
Variations de la réserve spéciale de réévaluation		
Variations de la provision spéciale de réévaluation		
ÉTAT DES STOCKS		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0	
EFFETS DE COMMERCE		
ENTREPRISES LIÉES		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0	
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0	
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0	
LES ENGAGEMENTS	0	
DETTE GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	0	
LES EFFECTIFS	0	
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
TRANSFERTS DE CHARGES		
ANNEXES COVID-19		
DETTE LIÉE À LA COVID-19		
COMMENTAIRES		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas ASA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Page 434

DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

SAS A3A
Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 4, Lot. Des Tuilières
87 800 - BURGNAC

RCS LIMOGES 840 546 089

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 16 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à neuf heures, au siège social,

Monsieur Vivien ARNAUD, associé unique de la SAS A3A, Société par actions au capital de 500 euros, RCS LIMOGES 840 546 089, dont le siège social est 4 Lot. Des Tuilières, 87 800 BURGNAC.

A EXPOSE QUE :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Vivien ARNAUD, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;

PREMIERE DECISION

Av

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2022, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, les dits comptes se soldant par un déficit de 2 356.56 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

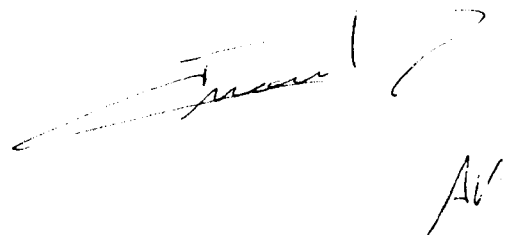
DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le déficit s'élevant à 2 356.56 € comme suit :

- déficit euros en report à nouveau.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the sole associate, is written across the bottom right of the page. Below it, there is a smaller, less distinct handwritten mark.

SAS A3A
Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 4, Lot. Des Tuilières
87 800 - BURGNAC

RCS LIMOGES 840 546 089

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 16 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize février à dix-neuf heures, au siège social,

Monsieur Vivien ARNAUD, associé unique de la SAS A3A, Société par actions au capital de 500 euros, RCS LIMOGES 840 546 089, dont le siège social est 4 Lot. Des Tuilières, 87 800 BURGNAC.

A EXPOSE QUE :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Vivien ARNAUD, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2025, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, les dits comptes se soldant par un déficit de 2356.56 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

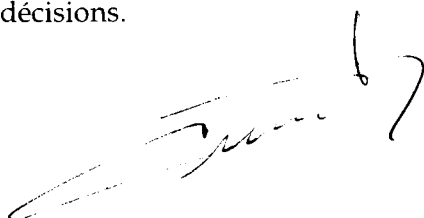
DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le déficit s'élevant à 2356.56 € € comme suit :

- 2356.56 € en report à nouveau.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.



Confirme aux textes des résolutions

AV